

SÉRIE DROITS DIGITAUX ET ACCÈS À L'INFORMATION

2

UNE NOUVELLE ENTENTE DU JOURNALISME EN AFRIQUE - PARTIE 1

Trois piliers pour amener les plateformes à payer la juste valeur du journalisme d'intérêt public

Sekoetlane Phamodi
Mai 2022



Dans le monde entier, la base de revenus du journalisme a été perturbée par l'innovation digitale et la domination des plateformes technologiques sur les marchés du public et des annonceurs. Les modèles de revenus sur lesquels reposent les services d'information et d'information se sont effondrés, et le journalisme crédible et sa fonction sociale sont menacés.



La pérennité de la viabilité et de la durabilité du journalisme d'intérêt public en Afrique doit encourager les plateformes à payer la juste valeur pour les avantages qui en découlent. Cela nécessitera la confiance et la collaboration entre les gouvernements, les services d'information et d'information qui produisent le journalisme d'intérêt public et la société civile.



Pour y parvenir, trois piliers fondés sur la Déclaration des Principes sur la Liberté d'Expression et l'Accès à l'Information en Afrique sont proposés, à savoir: i) la désignation du journalisme d'intérêt public en tant que bien public, ii) l'incorporation de fonds nationaux pour les médias publics afin de financer l'offre de journalisme d'intérêt public et de sauvegarder sa valeur publique, et iii) tirer des revenus de ces fonds d'un mécanisme de redevance collective payé par les plateformes d'indexation et de publication numériques.

Contenu

1.	INTRODUCTION	2
2.	PILIER 1: LES GOUVERNEMENTS DOIVENT DÉSIGNER LE JOURNALISME COMME UN BIEN PUBLIC	4
3.	PILIER 2: LES GOUVERNEMENTS DOIVENT METTRE EN PLACE DES FONDS INDÉPENDANTS POUR LES MÉDIAS PUBLICS AFIN DE SOUTENIR LE JOURNALISME ET LES INITIATIVES MÉDIATIQUES QUI SOUTIENNENT LA POURSUITE DE SA PRODUCTION – ET LES FINANCIER	6
4.	PILIER 3: LES GOUVERNEMENTS DOIVENT OBLIGER LES PLATEFORMES D'INDEXATION ET DE PUBLICATION DIGITALES À CONTRIBUER FINANCIÈREMENT ET AUTREMENT À LA DURABILITÉ DU JOURNALISME ET À SA FONCTION SOCIALE	7
5.	CONCLUSION	9

1

INTRODUCTION

Partout dans le monde, l'innovation digitale a perturbé la dynamique du marché qui soutient les principales industries. Dans le cas des industries des médias, qui comprennent le journalisme et les services d'information et d'actualités qui le rendent possible, la transformation a été sismique. L'élargissement de l'accès aux services à large bande a rendu la connaissance et la connexion d'autant plus essentielles à la participation à la société mondiale de l'information.¹ Là où la participation dans les industries des médias était autrefois définie par des niveaux élevés d'accès économique et d'expérience spécialisée, l'innovation des outils digitaux pour le développement, la publication et la distribution de contenus de haute qualité capables de capter et de commander le temps et l'attention de leurs utilisateurs a perturbé la dynamique du marché en démocratisant la participation et en intensifiant la concurrence.

En tête de ces innovations sont les services d'indexation digitale (tels que Bing et les moteurs de recherche de Google et les services connexes), ainsi que les riches plateformes de publication de contenu multimédia (telles que Facebook, TikTok, Twitter et YouTube), que des milliards de personnes utilisent et en dépendent. En outre, en raison de leur capacité à fournir des volumes élevés d'audiences segmentées à

grande échelle aux annonceurs à faible coût, ces plateformes digitales « perturbatrices » ont vidé la base de revenus publicitaires qui soutenait auparavant la production de contenu sous le paradigme des médias « hérités », plongeant les industries des médias et du contenu en chute libre.

À l'échelle mondiale, et en particulier en Afrique, des centaines de publications d'information et de magazines ferment,² et des milliers d'emplois³ soutenant l'offre de journalisme sont supprimés chaque année. Ces conditions montrent peu de signes de levée pour les services d'information et d'actualités en Afrique et ne feront que s'intensifier à mesure que les efforts visant à « connecter le dernier milliard »⁴ à Internet et revendiquer et diviser le dernier marché de consommation dans les empires digitaux transnationaux émergents en cours de construction par les entreprises technologiques mondiales.⁵

Selon la CIMA, jusqu'à 600 millions de dollars⁶ de financement international sont investis chaque année dans le soutien au développement du journalisme et des médias face à ce qui ne peut être décrit que comme une catastrophe de plus en plus profonde. Rien qu'en Afrique, la viabilité financière des médias est le plus grand défi à l'indépendance des médias.⁷

1. Karvalics, L.Z., *Information Society – what is it exactly? (The meaning, history and conceptual framework of an expression)* Société de l'information – qu'est-ce que c'est exactement ? (Le sens, l'histoire et le cadre conceptuel d'une expression) (dans Pintér. R. (2008) *Information Society : From Theory to Political Practice : Coursebook*. (Société de l'information : de la théorie à la pratique politique : Livre de cours MTA Kisebbsegkutató Intezet)
2. Hare, K. (2021) *More than 100 local newsrooms closed during the coronavirus pandemic* (Plus de 100 salles de rédaction locales fermées pendant la pandémie de coronavirus) accessible sur (Commission européenne, 1997) (Consulté le 25 mars 2022) ; Qukula, Q. (2021) *Publisher Media24 has announced that a number of newspapers and magazines in its portfolio will either be closed or restructured* (L'éditeur Media24 a annoncé qu'un certain nombre de journaux et de magazines de son portefeuille seront fermés ou restructurés), accessible sur <https://www.capetalk.co.za/articles/389117/media24-looks-to-close-several-magazines-and-newspaper-titles> (Consulté le 25 mars 2022).
3. Walker, M. (2021) *US newsroom employment has fallen 26 % since 2008* (L'emploi dans les salles de rédaction américaines a chuté de 26 % depuis 2008), accessible sur <https://www.pewresearch.org/fact-tank/2021/07/13/u-s-newsroom-employment-has-fallen-26-since-2008/> (Consulté le 25 mars 2022); Skinner, K. (2020) *Taking Stock: How Covid-19 shocked the media industry in State of the Newsroom 2020* (Bilan : comment le Covid-19 a choqué l'industrie des médias dans l'état de la salle de presse 2020), pp 26 – 36, accessible sur <https://journalism.co.za/wp-content/uploads/2022/03/SON-2020-Final-23-Feb.pdf> (Consulté le 25 mars 2022); Daniels, G. (2018) *Left out in the cold in State of the Newsroom 2018* (Laissé de côté dans le froid dans State of the Newsroom 2018), pp 16 – 26, accessible sur https://journalism.co.za/wp-content/uploads/2019/07/Stateof-the-Newsroom-report-2018_updated-20190709.pdf (Consulté le 25 mars 2022).
4. Mathew, B. (2021) *Cabling Africa : the great data race to serve “the last billion,”* (Câblage de l'Afrique : la grande course aux données pour servir « le dernier milliard »), accessible sur <https://www.ft.com/content/adb1130e-2844-4051-b1dfa691fc8a19b8> (Accessed 25 March 2022).
5. Kwet, M., (2018) *Break the hold of digital colonialism* (Briser l'emprise du colonialisme digital), accessible sur <https://mg.co.za/article/2018-06-29-00-break-the-hold-of-digital-colonialism/> (Consulté le 25 mars 2022).
6. Myers, M., Juma, L.A., (2018) *Defending Independent Media : A Comprehensive Analysis of Aid Flows* (Défendre les médias indépendants : une analyse complète des flux d'aide), accessible sur <https://www.cima.ned.org/publication/comprehensive-analysis-media-aid-flows/> (Consulté le 25 mars 2022).
7. Ibid; Les rapports nationaux de l'initiative du *Baromètre des médias en Afrique* du projet de développement des médias de Friedrich-Ebert-Stiftung pour l'Afrique, *fesmedia Africa*, sont complets dans leur documentation des données qualitatives sur ce point et d'autres. Ceux-ci sont accessibles sur <https://fesmedia-africa.fes.de/themes/africanmedia-barometer> (Consulté le 25 mars 2022).

Viennent ensuite le recul des principes établis de liberté d'information, d'expression et de liberté de la presse par les gouvernements⁸, ainsi que l'émergence de pratiques régressives de gouvernance numérique, notamment des lois excessives et disproportionnées sur la cybercriminalité, des coupures d'Internet et la surveillance de l'État. ⁹

L'indépendance des médias et la fourniture fiable de services d'information et d'actualité crédibles en Afrique sont difficiles entre les pressions commerciales et politiques. Malgré des investissements substantiels pour accélérer l'émergence du « nouveau modèle » insaisissable pour assurer la durabilité, les initiatives de développement des médias sont loin derrière le nouveau paradigme de l'organisation et de la réglementation du marché, consolidé par les plateformes numériques perturbatrices et leurs propriétaires. ¹⁰

Tracer une nouvelle voie pour la durabilité des médias d'intérêt public en Afrique nécessite un rééquilibrage urgent

du pouvoir de négociation entre les services d'information et d'actualité et les plateformes digitales, qui sont devenus indispensables à leur viabilité même. Ce document propose que trois piliers fondés sur la Déclaration des Principes sur la Liberté d'Expression et l'Accès à l'Information en Afrique 2019 ¹¹ de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Droits des Peuples (CADHP) sous-tendent cet exercice de rééquilibrage.

Le succès de cet exercice dépendra du renouvellement de la confiance et de la collaboration entre les gouvernements, les services d'information et d'actualité et la société civile, qui repose sur la décommercialisation du journalisme d'intérêt public et de son offre, ainsi que de l'engagement de tous les acteurs (en particulier les acteurs étatiques) dans ce nouveau pacte à respecter les orientations offertes par les instruments de droit régional et international pour être à la hauteur de leur responsabilité collective de sauvegarder et de promouvoir la liberté, d'expression et d'accès à l'information.

-
8. Conroy-Krutz, J. (2020) *The Squeeze on African Media Freedom* (La pression sur la liberté des médias africains) *Journal of Democracy* (Journal de la démocratie) vol. 31, no. 2, pp. 96-109.
 9. CIPESA, (2021) *State of Internet Freedom in Africa: Effects of state Surveillance on Democratic Participation in Africa* (État de la liberté d'Internet en Afrique : Effets de la surveillance étatique sur la participation démocratique en Afrique), accessible sur https://cipesa.org/?wpfb_dl=467 (Consulté le 25 mars 2022); CIPESA, (2019) *Despots and Disruption: Five Dimensions of Internet Shutdowns in Africa* (Despotes et perturbations : cinq dimensions des coupures d'Internet en Afrique,) https://cipesa.org/?wpfb_dl=283 (Consulté le 25 mars 2022).
 10. OECD (2022) *Manuel de l'OCDE sur la politique de concurrence à l'ère numérique*, accessible sur <https://www.oecd.org/daf/competition-policy-in-the-digital-age/> (Consulté le 25 mars 2022); OECD (2021) *Questions de concurrence concernant les médias d'information et les plateformes numériques*, Document de travail du Comité de la concurrence de l'OCDE, accessible sur <https://www.oecd.org/daf/competition/competition-issues-in-news-media-and-digitalplatforms.htm> (Consulté le 25 mars 2022); Parker, G., Van Alstyne, M., Jiang, X. (2017) *Platform Ecosystems: How Developers Invert the Firm* (Écosystèmes de plateforme : comment les développeurs inversent l'entreprise), *MIS trimestriel*, vol. 41, no. 1, pp. 255-266.
 11. Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) (2019) *Déclaration des Principes sur la Liberté d'Expression et l'Accès à l'Information en Afrique*, accessible sur <https://www.achpr.org/legalinstruments/detail?id=69> (Consulté le 25 mars 2022).

2

PILIER 1 : LES GOUVERNEMENTS DOIVENT DÉSIGNER LE JOURNALISME COMME UN BIEN PUBLIC

Par une nouvelle donne pour les services d'information et d'actualité en Afrique, les gouvernements doivent commencer par désigner le journalisme lui-même dans sa fonction sociale comme un bien public – de la même manière que l'eau, l'électricité, les soins de santé et l'éducation vont au-delà de la simple facilitation des droits et des résultats en matière de développement. Même avec les tensions qui règnent sur ce qui constitue le journalisme, sa fonction d'intérêt public de produire des informations en tant qu'informations vérifiées dans l'intérêt public¹² et les normes régissant la façon dont il doit être pratiqué, en Afrique, il existe des fondements juridiques que les gouvernements peuvent facilement mobiliser pour sauvegarder sa fonction publique.

La Déclaration des Principes d'Expression et d'Accès à l'Information 2019 de la CADHP reconnaît le rôle essentiel des médias dans « la promotion de la libre circulation de l'information et des idées, l'aide aux personnes à prendre des décisions éclairées et la facilitation et le renforcement de la démocratie ». De ce fait, l'article 17 de la Déclaration des Principes impose aux États l'obligation de promouvoir des médias diversifiés et pluralistes et décrit que les mesures qu'ils prennent doivent remplir des fonctions d'intérêt public dans la société. Parmi les fonctions d'intérêt public envisagées par la CADHP à cet égard figurent l'inclusion des communautés pauvres, rurales et marginalisées dans la sphère publique délibérative que sont les médias, la promotion de la transparence et de la diversité dans la propriété des médias en tant que catalyseur clé de la diversité des contenus, et la promotion de la diversité linguistique et culturelle afin de soutenir la production culturelle locale et de démocratiser la participation aux affaires publiques.

La Déclaration de Principes distingue alors le journalisme et ses praticiens comme indispensables à la fonction d'intérêt public des médias. Les articles 38 à 45 accordent aux journalistes des droits et des obligations spécifiques afin de créer les conditions nécessaires pour que leur pratique soit possible et remplisse sa fonction d'intérêt public. Il s'agit notamment de la protection contre les restrictions juridiques indues, l'intimidation et la violence de la part de l'État et d'autres acteurs politiques. Celles-ci sont contrebalancées par l'obligation pour les journalistes d'élaborer et d'opérer sous la direction de normes professionnelles légales et uniformément exécutoires dans l'exercice de leur métier dans un cadre d'autorégulation ou de corégulation mutuellement reconnu.

D'après le positionnement des médias dans la Déclaration de Principes et les obligations imposées aux acteurs étatiques à leur égard, il apparaît que les médias sont considérés comme essentiels au fonctionnement d'une démocratie saine. Par les obligations qu'elle impose à l'État d'améliorer l'accès aux médias, le pluralisme et la diversité, la Déclaration de Principes affirme la nécessité pour les services publics de médias¹³ (ou, au minimum, les services publics de médias qui remplissent une fonction publique claire) en tant qu'infrastructure institutionnelle qui soutient et permet directement et indirectement aux citoyens de jouir de leurs activités humaines et politiques ainsi qu'économiques, les droits sociaux et culturels. De manière significative, à travers l'accent particulier qu'elle met sur la pratique du journalisme dans l'intérêt public, la Déclaration de Principes positionne la profession et sa production comme une caractéristique déterminante – la capacité de production – des médias

12. UNESCO (2021) *L'information en tant que bien public : Note conceptuelle de la Journée mondiale de la liberté de la presse 2021*, accessible sur https://en.unesco.org/sites/default/files/wpdf_2021_concept_note_en.pdf (Accessed 25 March 2022).

13. C'est ce qui ressort de la référence spécifique aux médias publics à l'article 22. Cette disposition est une évolution nécessaire par rapport à la désignation spéciale de la diffusion audiovisuelle publique (article 6) en tant qu'utilité dans l'original (2002) de la *Déclaration de Principes*. Cette formulation révisée découle de la numérisation et de la convergence conséquente des installations de production et de distribution des médias qui ont nécessité une vision des médias « au-delà des frontières ».

par laquelle ils peuvent remplir leur rôle dans la société démocratique. Cette infrastructure institutionnelle et sa capacité de production sont mutuellement constitutives pour remplir le rôle d'intérêt public des médias dans la démocratie. Cela nécessite une réflexion plus nuancée sur les mesures nécessaires pour renforcer chacune en tant que facilitateur de l'autre.

Outre l'accent mis sur le renforcement de l'indépendance et de la durabilité des institutions médiatiques publiques telles que les diffuseurs audiovisuels publics et de l'État,¹⁴ qui a dominé les efforts d'accès aux médias et de durabilité jusqu'à présent, les mesures visant à préserver la durabilité du journalisme sous le poids des forces néolibérales du marché doivent maintenant faire un pas en avant en repensant et en repositionnant expressément le journalisme et sa production en tant que bien public indispensable.

Alors que ces forces du marché continuent de persister et de prévaloir, cette désignation exige que le pouvoir public rééquilibre son influence sur la production durable de journalisme indépendant et crédible et reconnaisse officiellement la répartition du mandat de sa production entre les services publics et commerciaux d'information et d'information.¹⁵

L'avenir du journalisme dépend d'un engagement et d'un soutien plus étroits de l'État pour redistribuer l'équilibre des pouvoirs entre les services d'information et d'actualités et les plateformes d'indexation et de publication digitales. Cela obligera les plateformes d'indexation et de publication digitales à redonner leur juste part de la valeur qu'elles extraient de l'indexation et de la (re)publication de la production journalistique à sa durabilité.

14. Comme le prévoit l'article 22.

15. Dugmore, H. (2021) *Thinking globally, acting locally: Reviving and sustaining South African journalism in a post-Covid world* (Penser globalement, agir localement: relancer et soutenir le journalisme sud-africain dans un monde post-Covid), p.49, accessible sur https://highwayafrica.ru.ac.za/wp-content/uploads/dlm_uploads/2021/03/Thinking_globally_acting_locally.pdf (Accessed 25 March 2022).

3

PILIER 2: LES GOUVERNEMENTS DOIVENT METTRE EN PLACE DES FONDS INDÉPENDANTS POUR LES MÉDIAS PUBLICS AFIN DE SOUTENIR LE JOURNALISME ET LES INITIATIVES MÉDIATIQUES QUI SOUTIENNENT SA PRODUCTION CONTINUE – ET LES FINANCER

Un journalisme robuste et crédible est une pratique intrinsèquement coûteuse. Il faut du personnel formé et expérimenté et l'accès aux ressources qui permettent le processus itératif de collecte, d'analyse et d'interprétation des nouvelles pour présenter des histoires crédibles et convaincantes rendues pour examen public dans des formats multimédias attrayants.

Le modèle de revenus axé sur les annonceurs commerciaux a traditionnellement payé ce coût de production élevé. Néanmoins, la perturbation de ce modèle par l'innovation et la domination émergente des services d'indexation et de publication digitaux a entraîné le transfert rapide de cette base de revenus traditionnelle des services d'information et d'actualité dits « hérités » vers les plateformes digitales elles-mêmes. Bien que cela ait entraîné une évolution nécessaire des services traditionnels d'information et d'actualité pour modifier leurs modèles d'affaires et diversifier la base de revenus avec laquelle ils peuvent subventionner les coûts opérationnels du journalisme¹⁶, ces efforts se sont avérés insoutenables.

Enchaînés à une structure de marché néolibérale qui positionne la viabilité commerciale du journalisme comme la condition expresse de son indépendance, les gestionnaires des médias subissent une pression croissante pour produire un journalisme « à fort impact » (où la mesure de cet impact est liée de manière disproportionnée aux taux de clics comme indicateur de la vendabilité d'un article) tout en luttant contre la contraction rapide et la juniorisation des salles de rédaction pour tenir compte de ses coûts directs. La double pression exercée sur les salles de rédaction pour qu'elles suivent le rythme des cycles d'information et de la durée d'attention, associée à leur incapacité croissante à investir trop profondément personnel et ressources dans les processus

de production des nouvelles et de l'information, a un impact direct sur l'éventail des histoires capables de faire et de façonner l'agenda des nouvelles, la profondeur et la variété des perspectives à travers lesquelles les histoires peuvent être racontées et, avec cela, l'utilité publique du journalisme dans la société.¹⁷ Tout le monde est perdant.

La nouvelle donne pour les services d'information et d'actualité doit reposer sur la décommercialisation du journalisme et des médias publics. Un instrument de financement des médias détenu et financé par le public devient un moyen clé de le faire progressivement et intentionnellement. Un tel véhicule devrait prendre la forme d'un fonds non commercial qui soutient et protège la fonction essentielle du journalisme et des médias en démocratie de la dépendance à la fois de l'État et des forces du marché commercial. Le financement public est nécessaire à la décommercialisation du journalisme, et sa désignation en tant que bien public crée un bon terrain pour ce processus.

La *Déclaration de Principes* le reconnaît, en orientant les mesures que les États parties doivent prendre à cet égard. L'article 22 prévoit la désignation de services publics indépendants de services publics de médias avec l'obligation spécifique de « veiller à ce que le public reçoive des informations adéquates et politiquement équilibrées, en particulier pendant les périodes électorales ». Il impose aux acteurs étatiques le devoir de fournir un financement adéquat aux médias de service public – qui devrait être considéré comme incluant tous les médias « indépendamment des frontières », préparant ainsi le terrain et les garde-fous nécessaires pour un soutien direct de l'État aux initiatives des médias publics sur les marchés des médias caractérisés par la domination de l'édition et de la distribution des médias digitaux.

16. Plus que d'augmenter les paywalls et de fournir des offres à valeur ajoutée en échange de l'adhésion, celles-ci ont inclus des activités telles que des services de conseil et de publicité native et la production d'événements, etc.

17. Il convient néanmoins de noter que le début de la pandémie de Covid-19 a renforcé la fonction sociale et la confiance dans les services d'information et d'actualité en tant que sources populaires de sources crédibles d'informations vérifiées dans l'intérêt public. Voir UNESCO (2020) *Journalisme, liberté de la presse et Covid-19* accessible sur <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000373573> (Consulté le 25 mars 2022).

4

PILIER 3: LES GOUVERNEMENTS DOIVENT OBLIGER LES PLATEFORMES D'INDEXATION ET DE PUBLICATION DIGITALES À CONTRIBUER FINANCIÈREMENT ET AUTREMENT À LA DURABILITÉ DU JOURNALISME ET À SA FONCTION SOCIALE

En plus de la valeur sociale qu'elle remplit, une industrie de l'information robuste et dynamique a une valeur commerciale évidente mise en évidence par l'industrialisation du journalisme et la fourniture de services d'information et d'information. Cette valeur commerciale ne découle pas seulement de la capacité d'accéder et de commander les revenus de l'annonceur, qui a toujours financé les services d'information et d'information. Il découle également de l'infrastructure que ces services et leurs propriétaires fournissent pour produire un journalisme pertinent et crédible dans diverses langues¹⁸ et formats pour des marchés durables et à grande échelle avides d'informations. Les demandes d'information et d'actualité de ces marchés autour desquels les produits et services de base des plateformes d'indexation et de publication digitales sont conçus et avec lesquels ils ont pris le contrôle des revenus publicitaires qui étaient autrefois commandés par les éditeurs de services d'information et d'information. Ainsi, même si les plateformes digitales ne sont pas les seules responsables de l'effondrement des services d'information et d'actualité, comme elles le prétendent, elles en portent une part de responsabilité.

La durabilité d'une industrie de l'information robuste et dynamique est mutuellement bénéfique pour les services d'information et d'actualité ainsi que pour les plateformes d'indexation et de publication digitales. Lorsque, d'une part, les

services d'information et d'actualité bénéficient de plateformes digitales fournissant des références au public et améliorant la distribution de leur contenu journalistique à leurs utilisateurs,¹⁹ d'autre part, les plateformes digitales s'appuient sur la fourniture de contenus originaux et crédibles en grands volumes pour optimiser leurs services d'indexation²⁰ ainsi que pour soutenir leurs produits et services axés sur l'information.²¹ De manière significative, dans le cas des plateformes dont l'activité principale repose sur les données comportementales recueillies à partir de l'engagement et de l'interaction sociale de leurs utilisateurs avec le contenu qu'elles transportent, il existe peu ou pas de données disponibles dans le domaine public pour quantifier la valeur qu'elles tirent directement ou indirectement de la participation de services d'information et d'actualité sur leurs plateformes et sa relation avec la dépendance de leurs utilisateurs à l'égard du contenu journalistique fourni par ces services d'information et d'actualité.

Tous les acteurs ont droit à une compensation équitable pour la valeur qu'ils s'apportent mutuellement. Cependant, il existe peu d'informations commerciales pertinentes disponibles dans le domaine public pour déterminer objectivement la valeur directe et indirecte que les plateformes digitales tirent des nouvelles et des services d'information. L'omniprésence de leurs services destinés aux utilisateurs leur a valu la domination du marché

-
18. Les recherches émergentes sur les langues dominantes utilisées sur Internet – y compris les services d'information et d'information – indiquent des tendances inquiétantes à la marginalisation et à l'exclusion des langues locales sur le continent africain. Voir *Whose Knowledge ?* Institut Internet d'Oxford et le Centre pour Internet et la société (Inde) (2022) Rapport sur l'état des langues d'Internet accessible sur <https://internetlanguages.org/en/> (Consulté le 25 mars 2022); Ibrahimova, M., (2021) *In depth: The languages in cyberspace in The UNESCO Courier* (En profondeur : Les langues dans le cyberspace dans Le Courier de l'UNESCO), Vol. 2021, No. 2, pp 50 – 53 accessible sur <https://www.un-ilibrary.org/content/journals/22202293/2021/2/15> (Accessed 25 March 2022).
 19. OECD (2021) *Competition issues concerning news media and digital platforms* (Questions de concurrence concernant les médias d'information et les plateformes numériques), aux pp14; 18-19; ; Oxera (2021) *How Facebook benefits the creative industries (Comment Facebook profite aux industries créatives)*, accessible sur <https://www.oxera.com/insights/reports/how-facebook-benefits-the-creative-industries/> (Accessed 25 March 2022).
 20. Google Fonctionnement des algorithmes de recherche, accessible sur https://www.google.com/search/howsearchworks/algorithms/?safari_group=9 (Consulté le 25 mars 2022); Google (2011) Vous donner des résultats de recherche plus frais et plus récents accessible sur <https://search.googleblog.com/2011/11/giving-you-fresher-more-recent-search.html> (Accessed 25 March 2022).
 21. <https://news.google.com/topstories?hl=en-ZA&gl=ZA&ceid=ZA:en;> [https://www.facebook.com/news/learn-more.](https://www.facebook.com/news/learn-more)

en tant qu'utilitaires de distribution de contenu. En outre, son monopole sur les données et les analyses comportementales des utilisateurs et sa valeur ont consolidé sa domination sur les marchés destinés aux annonceurs.²² Dans un marché concurrentiel, les services d'information et d'actualité devraient être en mesure de négocier une compensation équitable pour la fourniture durable de contenu journalistique avec des plateformes digitales tout en permettant aux deux parties de partager équitablement la valeur qui en découle. Toutefois, compte tenu du déséquilibre des pouvoirs dans la position de négociation des parties, le contrôle de la relation de négociation et la valeur dérivée du contenu journalistique produit par les services d'information et d'actualité sont conservés presque exclusivement par les plateformes digitales.

L'article 54 de la Déclaration de Principes impose aux acteurs étatiques l'obligation de « promouvoir un environnement économique propice dans lequel les médias peuvent s'épanouir ». Cela devrait inclure « l'adoption de politiques pour la durabilité des médias imprimés, audiovisuels et en ligne sous-financés d'une manière équitable et transparente ». L'article 56 ordonne aux États « d'adopter des mesures efficaces et proportionnées pour éviter une concentration indue directe et indirecte de la propriété des médias, qu'elle soit horizontale (y compris la propriété intermédiaires) ou verticale [y compris l'édition et la distribution] ».

Lus ensemble, les articles 54 et 56 permettent aux acteurs étatiques de mobiliser de manière « créative » divers mécanismes indirects relevant de leur autorité qui peuvent indirectement stabiliser et améliorer les perspectives de durabilité du journalisme et des services d'information et d'actualité dans le cadre du régime de marché néolibéral qui régit actuellement les marchés des médias traditionnels et digitaux. Il s'agit notamment de faire progresser les interventions politiques générales réorganisant la manière dont les paysages médiatiques nationaux sont définis et harmonisés pour les écosystèmes digitales, qui dominent et définissent désormais la production et la distribution de services

d'information et d'actualité, ainsi que d'introduire des mesures ciblées favorables à la concurrence régissant la dynamique du marché pour la même chose. Dans la mesure où les plateformes digitales ne sont pas disposées à quantifier de bonne foi et à payer pour la valeur qu'elles tirent des services d'information et d'actualité en raison de leur domination et de leur contrôle des marchés destinés aux utilisateurs et aux annonceurs, les gouvernements doivent intervenir pour rééquilibrer les échelles du pouvoir de négociation et obliger les plateformes digitales à contribuer directement et équitablement à la durabilité du journalisme, ainsi que les services d'information et d'actualité qui le rendent possible.

Les gouvernements peuvent choisir d'adopter des instruments politiques qui exigent que les plateformes digitales contribuent à la durabilité du journalisme et des services d'information sur l'information qui le rendent possible par le biais d'investissements discrétionnaires, de négociations par le biais d'un cadre de négociation bilatérale ou collective, comme dans le cas de la France²³ et de l'Australie,²⁴ respectivement, ou des deux. Toutes ces mesures contribuent dans une certaine mesure à ralentir le déclin rapide du journalisme en raison de l'évidage des revenus et des ressources nécessaires. Toutefois, pour soutenir sa durabilité continue, il est essentiel que, lorsque des conventions bilatérales ou collectives sont conclues pour la fourniture de journalisme d'intérêt public, celles-ci soient rendues transparentes afin d'assurer le traitement équitable de tous les services d'information et d'information, tant en termes d'accès à la table de négociation que de négociation de la juste valeur.

Le mécanisme le plus direct et le plus équitable pour y parvenir réside dans le fait que les gouvernements obligent également les plateformes numériques à contribuer à une redevance collective pour le journalisme d'intérêt public, à laquelle une gamme de services d'information et d'actualité peut accéder équitablement par l'intermédiaire d'un fonds de médias publics dûment constitué.

22. OECD (2021) p18.

23. Rosemain, M. (2021) Exclusive: Google's \$76 million deal with French publishers leaves many outlets infuriated (Exclusif : L'accord de 76 millions de dollars de Google avec les éditeurs Français laisse de nombreux médias furieux), accessible sur <https://www.reuters.com/article/us-google-france-copyright-exclusive-idUSKBN2AC27N> (Accessed 25 March 2022).

24. Fisher, C., McCallum, K. and Park, S. (2021) *Is the news media bargaining code fit for purpose?* (Le code de négociation des médias d'information est-il adapté à son objectif? accessible sur <https://theconversation.com/is-the-news-media-bargaining-code-fit-for-purpose-172224> (Consulté le 25 mars 2022)

5

CONCLUSION

Pour sauver le journalisme d'intérêt public en Afrique de sa position périlleuse, il est urgent de réorganiser structurellement la dynamique du marché et le modèle de revenus de son approvisionnement durable. Parmi les moyens nécessaires à cette réorganisation figure un programme d'action audacieux fondé sur la confiance, la coopération et la collaboration créative entre les gouvernements, les services d'information et d'information et la société civile.

Le fait de soumettre les entreprises technologiques mondiales et leurs grandes plateformes numériques à la réglementation nationale et de réduire leur domination disproportionnée sur les marchés et les processus réglementaires est le terrain prêt

pour établir une relation de confiance renouvelée entre ces parties. Cependant, un engagement commun à construire des médias d'intérêt public libres et indépendants, soutenus par des mécanismes de financement public et régis par des normes professionnelles et une éthique uniforme, que les gouvernements peuvent soutenir de bonne foi, sera crucial pour négocier ce nouvel accord.

La Déclaration de Principes de la CADHP sur la Liberté d'Expression et l'Accès à l'Information en Afrique et son cadre d'appui d'instruments régionaux et internationaux de droit souple fournissent des indications solides sur la manière dont ils se trouvent.

À PROPOS DE L'AUTEUR

Sekoetlane Phamodi (ils/elles/leurs) est un spécialiste du développement des médias avec une expérience dans la construction et le soutien d'initiatives de liberté d'expression et d'accès à l'information à travers l'Afrique.

Éditeur:

Friedrich-Ebert-Stiftung fesmedia Africa
95 John Meinert Street
Courriel: info@fesmedia.org

Personne responsable

Freya Gruenhagen, Director *fesmedia Africa*

Conception et mise en page

Bryony van der Merwe

Contact/Commande: dickson@fesmedia.org

© 2022

À PROPOS DE CE PROJET

fesmedia Africa est le projet média régional de la Friedrich Ebert-Stiftung (FES) en Afrique. Son travail promeut un paysage médiatique libre, ouvert, libéral et démocratique qui permet aux citoyens ordinaires d'influencer et d'améliorer activement leur vie, ainsi que celle des communautés et des sociétés dans lesquelles ils vivent. *fesmedia Africa* estime que pour participer à la vie publique et à la prise de décision, les gens doivent avoir les moyens, les compétences et les

opportunités d'accès, échanger et utiliser l'information et les connaissances. Ils doivent être en mesure de communiquer et d'échanger des idées, des opinions, des données, des faits et des chiffres sur les questions qui les touchent, eux et leurs communautés.

Pour de plus amples renseignements, visitez le site: <https://fesmedia-africa.fes.de/>

UNE NOUVELLE ENTENTE DU JOURNALISME EN AFRIQUE - PARTIE 1

Trois piliers pour amener les plateformes à payer la juste valeur du journalisme d'intérêt public



Dans le monde entier, la base de revenus du journalisme a été perturbée par l'innovation digitale et la domination des plateformes technologiques sur les marchés du public et des annonceurs. Les modèles de revenus sur lesquels reposent les services d'information et d'information se sont effondrés, et le journalisme crédible et sa fonction sociale sont menacés.



La pérennité de la viabilité et de la durabilité du journalisme d'intérêt public en Afrique doit encourager les plateformes à payer la juste valeur pour les avantages qui en découlent. Cela nécessitera la confiance et la collaboration entre les gouvernements, les services d'information et d'information qui produisent le journalisme d'intérêt public et la société civile.



Pour y parvenir, trois piliers fondés sur la Déclaration des Principes sur la Liberté d'Expression et l'Accès à l'Information en Afrique sont proposés, à savoir: i) la désignation du journalisme d'intérêt public en tant que bien public, ii) l'incorporation de fonds nationaux pour les médias publics afin de financer l'offre de journalisme d'intérêt public et de sauvegarder sa valeur publique, et iii) tirer des revenus de ces fonds d'un mécanisme de redevance collective payé par les plateformes d'indexation et de publication numériques.

Plus d'informations sur le sujet sont disponibles ici:

<https://fesmedia-africa.fes.de/>